# Juriste Droit public

Par **Raquel**, le **01/04/2010** à **17:28**

J'aimerai avoir des renseignements sur le cursus que l'on doit suivre pour devenir Juriste en Droit public;être titulaire d'un Master 2 suffit-il pour exercer la fonction de juriste? La profession de juriste en Droit public des affaires est elle plus intéressante et plus vaste que celle de juriste en contrats publics?
(Je sais pas si je suis claire!!!)
Merci A+ :) Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **01/04/2010** à **19:46**

Coucou!

Pour être juriste en droit public, le mieux est d'avoir un master 2 en droit public. En ce moment ce qui fonctionne bien c'est en droit des contrats publics ou en droit public de l'économie.

Je suis en master 2 droit public de l'économie et les matières qu'on étudie sont plus larges qu'en contrats publics (régulation, finances publiques...). Néanmoins, au vu de la situation actuelle, quasiment tout le monde a trouvé un stage en tant que juriste marchés publics dans une collectivité territoriale.

Si tu as d'autres questions :wink: Image not found or type unknown

Par **doui**, le **01/04/2010** à **20:45**

Salut,

Le juriste en droit public exerce principalement dans la fonction publique, à ce titre en théorie ce n'est pas le diplôme qui compte mais la réussite à un ou des concours.

En pratique les collectivités territoriales recrutent sur profil.
En effet, la réussite au concours te donne seulement le droit d'être inscrit sur une liste d'aptitude ... mais en même temps beaucoup de postes sont occupés par des contractuels.
Bref c'est un peu compliqué mais dans les deux cas c'est ta formation et tes expériences qui

feront la différence car tu passeras un véritable entretien d'embauche.

Le droit public des affaires est nécessairement plus vaste que les contrats publics puisque les seconds sont inclus dans le premier ... ca veut pas forcément dire que le droit public des affaires offre plus de débouchés quantitativement, puisque les marchés publics sont la compétence la plus recherchée actuellement. Quant à savoir si c'est plus intéressant ou pas de faire que des contrats , c'est totalement subjectif.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés